# MUSÉE CAMILLE CLAUDEL





Imaginez un projet artistique du

pour le parvis du musée du mille Claudel Camille

Règlement









#### NOGENT-SUR-SEINE

# ARTICLE 1: ORGANISATION DU JEU-CONCOURS

La ville de Nogent-sur- Seine, située à l'Hôtel de Ville; 27 grande rue Saint-Laurent; 10400 Nogent-sur-Seine organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Œuvre fictive pour un vrai jeu-concours »

Le jeu-concours est organisé du 4 septembre 2017 au 30 juin 2018.

Le présent règlement définit les règles applicables au jeu-concours. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par l'entité organisatrice.

# ARTICLE 2: LE JEU-CONCOURS

Le sujet du concours est le suivant : « Un élu municipal, Monsieur Pierre de Marbre a eu une étrange idée, passer une commande publique à des écoles par le biais du jeuconcours :

Œuvre fictive pour un vrai jeuconcours : « Imaginez un projet artistique pour le parvis du musée Camille Claudel » »

Ce jeu-concours s'adresse aux classes de cycle 1, 2, 3, de cycle 4, et SEGPA et aux classes de lycées. Le concours comporte différentes catégories de manière à prendre en compte les différents niveaux et permettre d'adapter les projets aux notions abordées dans les programmes scolaires.

Après une réflexion collective adaptée à l'âge des enfants, la classe proposera un projet artistique.

L'objectif de la production est de rendre hommage à Camille Claudel. Cet hommage doit obligatoirement traiter de la sculpture mais peut prendre toute forme artistique : sculpture, photographie, installation, performance... et doit prendre place, au moins l'espace d'un instant, sur le parvis du musée Camille Claudel.

Le rendu des travaux doit per-

# Règlement

mettre aux membres du jury de comprendre l'intention du projet.

Tout apport permettant de mieux comprendre l'intention, est accepté à condition d'être présenté en deux dimensions.

Toute production en volume doit cependant être photographiée et présentée en deux dimensions.

#### ARTICLE 3: LES MODALITÉS

#### Des ressources

Les enseignants trouveront sur le site du musée Camille Claudel des ressources (photographies et commentaires d'œuvres des collections permanentes, etc.) regroupées à l'adresse suivante : http://museecamilleclaudel.fr (rubrique jeu-concours).

Pendant la durée du concours et dès la date d'ouverture, les classes pourront poser des questions par internet à l'adresse suivante :

#### jeuconcours2017@museecamilleclaudel.fr

Ils pourront prendre connaissance des réponses du personnel du musée exclusivement par le biais du site internet du musée Camille Claudel. Ces réponses seront lisibles sur le site internet par l'ensemble des concurrents afin de préserver l'égalité des chances, tout en apportant une richesse à l'ensemble des projets.

#### <u>Des règles à respecter</u>

- Claque classe inscrite adressera Une à quatre photographies de la réalisation du projet de sculpture fictive.
- L'œuvre sera accompagnée d'un texte de deux feuilles A4 maximum, expliquant le projet et résumant la démarche pédagogique : elle mettra en valeur la richesse du projet, l'implication des élèves, le travail réalisé par la classe dont la réflexion collective et l'évolution du projet.

L'ambition du projet sera bien entendu variable selon l'âge des enfants et le niveau de la classe. Le jury examinera les productions selon des critères donnés par cycle. L'enseignant devra se référer au cycle correspondant à la classe qu'il a inscrit.

#### Cycle 1

- Investissement de l'ensemble de la classe
- Présence de la notion de sculpture dans le projet
- Désir, d'expérimenter, de rechercher
- Clarté de la référence à l'œuvre de Camille Claudel, tout en respectant un écart par rapport à cette œuvre. L'hommage ne devant pas être un plagiat.

#### Cycle 2

- Investissement de l'ensemble de la classe
- Présence de la notion de sculpture dans le projet
- Désir, d'expérimenter, de rechercher
- Clarté de la référence à l'œuvre de Camille Claudel, tout en respectant un écart par rapport à cette œuvre. L'hommage ne devant pas être un plagiat.

#### Cycle 3 et SEGPA

- Cohérence de la proposition et des différents éléments permettant de comprendre le projet
- Investissement de l'ensemble de la classe
- Présence de la notion de sculpture dans le projet
- Désir d'expérimenter, de rechercher
- Singularité de la démarche
- Clarté de la référence à l'œuvre de Camille Claudel, tout en respectant un écart par rapport à cette œuvre. L'hommage ne devant pas être un placiet

#### Cycle 4 et SEGPA

- Inscription dans l'espace public et prise en compte de la spécificité du lieu
- Cohérence de la proposition et des différents éléments permettant de comprendre le projet
- Investissement de l'ensemble de la classe
- Présence de la notion de sculpture dans le projet
- Singularité de la démarche

- Clarté de la référence à l'œuvre de Camille Claudel, tout en respectant un écart par rapport à cette œuvre. L'hommage ne devant pas être un plagiat.
- Prise en compte de la notion de monument

#### Lycées

- Inscription dans l'espace public et prise en compte de la spécificité du lieu
- Cohérence de la proposition et des différents éléments permettant de comprendre le projet
- Présence de la notion de sculpture dans le projet
- Singularité de la démarche
- Clarté de la référence à l'œuvre de Camille Claudel, tout en respectant un écart par rapport à cette œuvre. L'hommage ne devant pas être un plagiat.
- Prise en compte de la notion de monument

# ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert aux classes de la maternelle à la terminale des établissements scolaires publics ou privés situés en France (Corse et Outre-mer compris), à l'exclusion des classes dont l'un des élèves ou enseignants seraient de la famille d'un membre du jury du concours dont la composition est accessible à l'adresse suivante (http://museecamilleclaudel.fr, rubrique jeu-concours), et également de toute personne ayant collaboré directement à la conception des sujets de ce concours.

Les classes pourront s'inscrire à partir du lundi 4 septembre et jusqu'au vendredi 17 novembre 2017 inclus. Ces inscriptions se feront en remplissant un formulaire d'inscription disponible à l'adresse internet www.museecamilleclaudel.fr. L'enseignant doit correctement remplir les différents champs du dossier d'inscription et le renvoyer par voie électronique à l'adresse suivante jeuconcours2017@museecamilleclaudel.fr. Toute demande d'inscription incomplète, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après le 17 novembre à minuit sera considérée comme nulle.

Une confirmation de cette inscription leur sera envoyée et un numéro de candidature attribué par retour de courriel.

Pour participer, les classes concernées doivent fournir leurs coordonnées complètes (nom et adresse de l'école, numéro de téléphone, adresse e-mail valide et régulièrement consultée, nom de l'enseignant, niveau de la classe), précisées sur le formulaire d'inscription. La dénomination « la classe » désigne ci-après la classe dirigée et représentée par l'enseignant qui a pris l'initiative de faire participer ses élèves au présent jeu-concours. Chaque classe doit participer au concours en répondant au sujet en fonction des critères correspondant à son niveau. Les classes ayant des élèves sur deux cycles concourent dans la catégorie correspondant au niveau le plus élevé. ARTICLE 5: DESIGNATION DES **GAGNANTS** 

Les photographies des travaux et le texte de deux feuilles maximum doivent être envoyés avant le 9 février 2018 minuit par voie électronique à l'adresse suivante : jeuconcours2017@museecamilleclaudel.fr.

Toute participation reçue postérieurement à la date et heure indiquée ci-dessus ne sera pas admise. Un accusé de réception vous sera adressé par retour de courriel.

Les photographies et le texte devront impérativement porter, chacune, le numéro attribué lors de l'inscription. Le mail devra être accompagné des mentions suivantes clairement apparentes : numéro d'inscription de la classe, adresse postale de l'école et numéro de téléphone.

Un jury désigne les lauréats au terme d'un vote à la majorité des voix exprimées pour chacune des catégories suivantes :

- catégorie 1 : classes cycle 1
- catégorie 2 : classes de cycle 2
- catégorie 3 : classes de cycle 3 et SEGPA
- catégorie 4 : classes de cycle 4 et SEGPA
- catégorie 5 : classes de Lycées

En cas d'égalité, la voix du président du jury compte double. La composition du jury est la sui-

vante :

L'artiste-plasticien ou son représentant

Monsieur le Maire ou son représentant, Ville de Nogent-sur-Seine La conservatrice ou son représentant, musée Camille Claudel

La responsable des publics ou son représentant, musée Camille Claudel

La chargée des publics scolaires ou son représentant, musée Camille Claudel

La conseillère éducation artistique et culturelle ou son représentant, DRAC Grand Est

Le jury prendra en compte les critères énoncés à l'article 2 et établira un classement dans la limite des dix premiers de chaque catégorie. Le jury désignera les 3 lauréats dans chaque catégorie. En cas de désistement d'un ou plusieurs lauréats à la master class, il réattribuera ce prix par ordre de classement.

La liste des classes gagnantes sera disponible sur le site internet du musée Camille Claudel à compter du 27 mars 2018.

Les gagnants seront avertis par courrier à leur école. L'envoi sera adressé au nom de l'enseignant(e) de la classe, et spécifiera le lot gagnant.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les frais occasionnés par la participation au concours sont à la charge des établissements participants.

ARTICLE 6 : CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions : du 4 septembre 2017 au 17 novembre 2017 inclus

Rendu des travaux avant le 9 février 2018 minuit

Annonce des gagnants à compter du 27 mars 2018 et remise des prix Master Class entre le 14 mai et le 8 juin 2018

#### ARTICLE 7 : LOTS ET DURÉE DE VALIDITÉ

Sont mis en jeu :

1er prix : Les gagnants du jeuconcours pour les classes de cycle 3, cycle 4 et lycées bénéficieront d'un master class le jeudi 24 mai 2018 (journée entière) pour le cycle 4 et lycée, le jeudi 7 juin 2018 (1/2 journée) pour le cycle 3, avec l'artiste-plasticien, et d'une participation au transport à hauteur de 300€.

Ce master Class se déroulera sur une journée. Il s'articulera autour des thématiques suivantes :

- Échange avec l'artiste sur son travail en relation avec la commande publique, ses interventions dans les lieux publics

- Visite du musée sur la notion de commande publique à l'époque de Camille Claudel
- Réflexions avec l'artiste sur une réalisation contemporaine possible, pour une intervention sur les lieux.

Les classes remportant la master class au musée Camille Claudel pourront bénéficier de la mise à disposition de locaux de restauration et apporteront leur piquenique. L'enseignant des cycles 3,4 et lycée, doit prendre toutes mesures nécessaires pour la réservation d'un car, le déplacement et les assurances.

Les classes lauréates de la master class, devront confirmer leur participation. En cas de désistement, aucun autre prix ne leur sera attribué.

Les gagnants du jeu-concours pour les classes de cycle 1 et de cycle 2 :

- Échange avec l'artiste de type mail art sur la base de deux échanges par mail.

2e prix pour les classes de cycle 1, 2, 3, 4 et SEGPA : un guide des collections du musée, une médaille pour chaque élève, un pain d'argiles et des outils pour une valeur estimée à 150€.

2e prix pour les classes de lycée : un guide des collections, ouvrages sur Camille Claudel, une médaille pour chaque élève pour une valeur estimée à 165€.

3e prix pour les classes de cycle 1, 2 : une revue Dada Camille Claudel, une boîte à musique et un guide des collections pour une valeur estimée à 40€.

3e prix pour les classes de cycles 3 et 4 et SEGPA : une revue Dada, un guide des collections et le horssérie L'Objet d'art musée Camille Claudel pour une valeur estimée à 40€

3e prix pour les classes de lycée : le hors-série L'Objet d'art musée Camille Claudel, un guide des collections, un ouvrage sur Camille Claudel pour une valeur estimée à 50€.

Il ne sera accordé qu'un lot par classe. Les prix seront remis dans un délai de deux mois suivant la date de désignation des gagnants soit au plus tard le 27 mai 2018.

Ces dotations ne peuvent en au-

cun cas donner lieu à un échange contre leur valeur en espèce. Le musée se garde la possibilité de proposer un lot d'autre nature de valeur équivalente.

## ARTICLE 8 : RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

### ARTICLE 9 : DÉPÔT ET MISE A DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été déposé chez Me Sandrine BRIOT, 28 avenue Pasteur, 10 400 Nogent-sur-Seine.

Le règlement est disponible sur le site du musée :

Il sera envoyé sur simple demande adressée par mail à jeuconcours 2017 @ museecamilleclaudel.fr

# ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans l'hypothèse où la production réalisée par la classe participante emprunterait à une œuvre déjà existante, la classe participante est responsable du parfait respect de la législation applicable, notamment des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Tout usage d'une œuvre préexistante appartenant à un tiers devra avoir été préalablement autorisé par l'ensemble des ayants droit sur cette œuvre et permettre la reproduction et représentation du travail créatif de la classe sur tous les supports.

#### ARTICLE 11 : ACCORD PARENTAL

L'accord parental comprend l'acceptation de la participation du mineur au concours selon les termes fixés par le présent règlement, et notamment son article 12 relatif aux données personnelles, au droit à l'image et aux droits voisins d'interprète, et l'acceptation que le mineur reçoive, le cas échéant, une des dotations offertes dans le concours.

#### ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES

Les candidats, les élèves et les enseignants acceptent que le musée Camille Claudel :

- Publie leurs nom et prénom, ainsi que leur photographie, sur ses supports de communication interne ou externe (magazine municipal, sites Internet http://www.museecamilleclaudel.fr, etc.);
- Mettre en ligne sur ses sites Internet (http://museecamilleclaudel. fr) l'attribution des prix.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données à caractère personnel, en s'adressant à l'adresse jeuconcours 2017@museecamilleclaudel.fr.